

Liffré ≡ Cormier COMMUNAUTÉ

CONSEIL DE COMMUNAUTE REUNION DU 26 MARS 2018

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, LE VINGT-SIX MARS à vingt heures trente, les membres de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LIFFRE-CORMIER COMMUNAUTE, désignés conformément aux dispositions des articles L 5211.7 et L 5214.7 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance ordinaire à LA MAISON INTERCOMMUNALE DE ERCE-PRES-LIFFRE, sur convocation de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président, adressée le 20 mars 2018.

Présents : Mmes BRIDEL C., COUR L., DANEL F., LERAY-GRILL C., MARCHAND-DEDELOT I., OULED-SGHAÏER A-L., MM. CHESNAIS-GIRARD L., BARBETTE O., BEGASSE J., BEGUE G., BLANQUEFORT Ph., CHESNEL D., DESBORDES P-J., DESJARDINS S., FRAUD E., LE ROUSSEAU G., LE ROUX Y., LEVENEZ E., MAILLARD M., MARCHAND S., MICHOT B., ORY G., PIQUET S., SALAÛN F., VEILLAUX D., SALAÛN R.

Absents : Mmes BOURCIER V., KERLOC'H A., LAMOUR E., LEPANNETIER-RUFFAULT V., MIRAMONT F., MM BEAUGENDRE F., DEBAINS J-M., DESRUES T., GENOUËL J., LAHAYE P., PICARD H.

Pouvoirs : Mme BOURCIER V. à M. BEGUE G., M. DESRUES T. à M. DESJARDINS S., M. GENOUËL J. à M. DESBORDES P-J., Mme LAMOUR E. à M. BEGASSE J., Mme LEPANNETIER-RUFFAULT V. à M. VEILLAUX D., M. PICARD H. à M. BLANQUEFORT Ph.

Secrétaire de séance : Mme OULED-SGHAÏER A-L.

SPORT

Tarification pour la convention d'activités auprès d'une structure partenariale – Saison 2018-2019 – Vacances scolaires

Rapporteur : Jérôme BEGASSE, Vice-président

- VU le Code général des collectivités territoriales ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 14 novembre 2016 portant extension du périmètre de la Communauté de Communes du Pays de Liffré étendu aux communes de Gosné, Livré sur Changeon, Mézières sur Couesnon et Saint Aubin du Cormier ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 29 décembre 2017, portant statuts de Liffré-Cormier Communauté, et notamment la compétence facultative « *Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêts communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire* » ;
- VU l'avis du bureau communautaire du 12 mars 2018 ;

VU l'avis favorable de la commission n° 14 mars 2018 ;

IL EST EXPOSE CE QUI SUIT :

Dans le cadre de sa compétence « *mise en place d'actions favorisant le développement des activités physiques et sportives auprès des associations locales et des collectivités territoriales* », le service des sports propose aux jeunes du territoire différentes activités sportives sur une journée, tout au long des vacances scolaires.

Ces animations sont effectuées sur l'ensemble des communes du territoire en fonction des équipements sportifs adaptés aux animations proposées. Ces actions sont programmées sur 1 journée et les familles peuvent inscrire leur(s) enfant(s) sur une ou plusieurs journée(s). Le coût actuel, effectif depuis la rentrée 2015, est de :

- Pour les habitants de Liffré-Cormier : 9€ / jour / personne plus 50% du coût d'une prestation extérieure
- Pour les habitants des Communes extérieures : 16€ /jour/ personne plus 100% du coût d'une prestation extérieure

Pour faire face à l'augmentation du coût du service il est proposé une augmentation de 2%, arrondis, pour la saison 2018-2019 :

- Tarifs proposés :
 - Pour les habitants de Liffré-Cormier : 9.20€ / jour / personne plus 50% du coût d'une prestation extérieure
 - Pour les habitants de Communes extérieures : 16.30€ /jour/ personne plus 100% du coût d'une prestation extérieure

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la tarification applicable telle qu'elle est présentée ci-dessus

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE,

LE PRESIDENT,

LOÏG CHESNAIS-GIRARD

